

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-21 - Objet : Création d'un emploi permanent.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{èmes}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent,

Il est proposé à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent permanent à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades de :

- Adjoint Administratif,
- Adjoint Administratif Principal de 2nde Classe,
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe,

relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public,
- Gestion de l'état-civil,
- Préparation, organisation des élections locales et nationales,
- Gestion du cimetière,
- Gestion de la régie de recettes des services périscolaires,
- Suivi des demandes de logement,
- Gestion des locations de salles,
- Gestion de l'urbanisme,
- Administration générale et toutes tâches administratives en lien avec les autres agents administratifs polyvalents de la mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

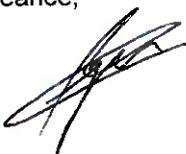
Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent ;**
- **Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades de :**
 - **Adjoint Administratif,**
 - **Adjoint Administratif Principal de 2nde Classe,**
 - **Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe,****relevant de la catégorie hiérarchique C.**
- **Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.**
- **L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :**
 - **Accueil physique et téléphonique du public,**
 - **Gestion de l'état-civil,**
 - **Préparation, organisation des élections locales et nationales,**
 - **Gestion du cimetière,**
 - **Gestion de la régie de recettes des services périscolaires,**
 - **Suivi des demandes de logement,**
 - **Gestion des locations de salles,**
 - **Gestion de l'urbanisme,**
 - **Administration générale et toutes tâches administratives en lien avec les autres agents administratifs polyvalents de la mairie.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.**

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le ...15. AVR. 2025
et de la publication le ...16. AVR. 2025
Le Maire, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025_21
Objet :	Création d'un emploi permanent
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-215906116-20250403-2025_21-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20250403-2025_21-DE-1-1_0.xml	text/xml	846 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2025_21.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20250403-2025_21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	103.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2025 à 10h22min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2025 à 10h22min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2025 à 10h22min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2025 à 10h57min41s	Reçu par le MI le 2025-04-15